

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 48
06 - Alpes-Maritimes
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes
GROUPEMENT ÉQUESTRE DE FRANCE ET D'AILLEURS.

Objet : être en lien avec les cavaliers et pratiquants de l'équitation, les propriétaires, les enseignants, les gérants de structures, les amoureux des chevaux et tous les professionnels ayant un rapport avec le monde du cheval en France métropolitaine, en outre-mer, et dans d'autres pays, à titre individuel ou collectif (associations, groupements, syndicats, autres) ; représenter, défendre les intérêts et rappeler les devoirs des cavaliers et pratiquants de l'équitation, des propriétaires, des enseignants, des gérants de structures, et de tous les professionnels qui sont en rapport avec le monde du cheval en France métropolitaine et outre-mer, à titre individuel ou collectif ; être un lien entre les différentes organisations de la filière cheval, les autorités publiques ET les cavaliers, pratiquants de l'équitation, propriétaires, enseignants, gérants, tous les professionnels en rapport avec le monde du cheval, quand celui-ci fait défaut ; participer à la réflexion collective sur l'avenir de l'équitation sportive et de loisir, ainsi que sur l'enseignement de l'équitation en France ; participer à la réflexion, à l'élaboration et la mise en œuvre communes de l'amélioration du statut des cavaliers, et pratiquants de l'équitation, des propriétaires, des enseignants, des gérants de structures, et de tous les professionnels qui sont en rapport avec le monde du cheval ; En lien avec les Fédérations mais aussi les associations, syndicats, groupements et autres dans lesquels ils ont adhéré ; défendre les droits des équidés ; participer à la réflexion, à l'élaboration et la mise en œuvre de l'amélioration de tout ce qui concerne les équidés en partenariat avec les différentes instances, associations, fédérations de la filière cheval ; pouvoir ester en justice pour intervenir aux fins de défendre les intérêts de l'objet social ;

Siège social : 1119, route du Roccas, 06380 Sospel.

Date de la déclaration : 15 mai 2020.